



Caution logement suite à séparation

Par **nataly**, le **25/05/2007 à 14:20**

Bonjour,
Je suis séparée de mon concubin depuis le 1er décembre 2006.
Celui-ci à quitter le logement depuis et me réclame la moitié de la caution. déposée lors de la signature de notre contrat de location (ce en aout 2006).
suis je en droit de lui rembourser ? nous avions à l'époque un compte courant commun, et sommes passés devant un tribunal des affaires familiales pour les gardes de notre fille, mais nous n'avons pas à l'époque abordé le sujet de cette caution.
suis en droit de lui rembourser ?
merci pour votre réponse
cordialement